

AU BURKINA FASO

PAYSANS EN PREMIÈRE LIGNE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Entretien avec Noufou GUIRA et Mathieu SAWADOGO (Viimbaore/Naam)

La coopérative Viimbaore/Naam regroupe 400 Greniers de sécurité alimentaire qui gardent des denrées agricoles accessibles aux ménages vulnérables burkinabè lors de la période de soudure (juin-août). Ses greniers sont alimentés par les producteurs membres.

Depuis 2020, la coopérative est aussi parvenue à signer des contrats d'approvisionnement de cantines scolaires avec quelques communes. Mathieu Sawadogo, responsable administratif et financier de la coopérative, et Noufou Guira, responsable opérationnel reviennent sur les difficultés d'accès à ces marchés.

Dans le cadre de projets portés par :



<https://viimbaore.org/>

Qu'est-ce que la coopérative Viimbaore/Naam ?

La coopérative Viimbaore/Naam a été conçue dans la lignée des premières banques de céréales créées par la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN) dans les années 1980. Elle intervient dans neuf régions, 19 provinces, 68 communes et 476 villages. La coopérative est financée par SOS Faim Belgique. Son conseil d'administration est composé de 12 membres. 10 d'entre eux sont issus des 39 unions membres. Les deux autres viennent des partenaires de la coopérative : la FNGN et SOS Faim Belgique. Viimbaore/Naam fait le pont entre les zones de production excédentaires et les zones déficitaires. À ce titre, elle a mis en place 476 Greniers de sécurité alimentaires (GSA) pour lutter contre l'insécurité alimentaire au Burkina Faso. Il s'agit de magasins communautaires qui

achètent des denrées de base¹ en masse à la saison où elles se vendent à bas prix et les revendent aux populations à un prix social² pendant les périodes difficiles³. Afin que les GSA puissent être rentables, ce prix social est légèrement supérieur au prix d'achat (en période d'abondance).



Magasin de transit de vivres © Viimbaore/Naam

Viimbaore/Naam privilégie l'approvisionnement auprès des producteurs membres⁴ pour remplir ses greniers. Il nous semble par ailleurs primordial de conduire des actions de plaidoyer à destination des autorités, pour leur faire comprendre l'importance du consommer local. Il est malgré tout prévu qu'en cas de crise alimentaire, Viimbaore/Naam s'approvisionne dans les pays voisins, comme la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Togo, qui disposent de grands stocks. L'approvisionnement à l'étranger n'a pas encore été expérimenté, car la coopérative n'a pas été confrontée à une situation d'urgence. En plus de la gestion des stocks, Viimbaore/Naam soutient le développement de l'agroécologie, notamment pour le niébé, et participe à la transformation des produits agricoles.

¹ Aujourd'hui 32 produits sont proposés dans les GSA. Il s'agit de céréales, d'oléagineux, de protéagineux ou de produits forestiers non ligneux.

² Des prix inférieurs à ceux en vigueur sur le marché.

³ Source : <https://www.sosfaim.be/partner/viim-baore/>

⁴ Si l'offre locale n'est pas satisfaisante, des commandes groupées peuvent être réalisées auprès de gros producteurs ou de commerçants par les unions.

Quelle est la nature des relations entre Viimbaore/Naam et la Société nationale de gestion des stocks (Sonagess) ?

La Sonagess joue un rôle dans les dispositifs de gestion des crises alimentaires. Il arrive que la Sonagess intervienne dans les villages où nous avons des GSA en vendant des denrées à des prix plus bas que ceux que nous proposons. Cela crée de la mévente au niveau des greniers et compromet leurs capacités à rembourser les fonds de roulement contractés pour l'approvisionnement des GSA⁵. Chez Viimbaore/Naam, nous souhaitons créer une synergie avec la Sonagess, mais nos divergences de procédures d'acquisition des vivres sont un frein. Notre coopérative s'approvisionne directement auprès des producteurs alors que la Sonagess passe par des appels d'offres. En 2019, une action de plaidoyer a été menée par Viimbaore/Naam et deux autres organisations de producteurs (OP) du Nord⁶ à l'endroit de la Sonagess pour la pousser à collaborer avec les OP dans le dispositif de gestion des crises alimentaires. Du fait des procédures appliquées par l'organisation, cette action n'a pas abouti. Nous avons inscrit dans notre plan d'action quinquennal plusieurs plaidoyers à destination des structures (État et ONG) qui œuvrent pour la sécurité alimentaire des ménages ruraux pour collaborer avec elles. En attendant que ce travail aboutisse, la coopérative Viimbaore/Naam parvient à prendre part au marché public grâce aux contrats signés avec les cantines scolaires.

Comment la coopérative Viimbaore/Naam est-elle parvenue à approvisionner des cantines ?

Un atelier organisé à Ouahigouya a réuni en 2019 une trentaine de maires et nous avons pu y annoncer nos capacités de collecte. En 2020, la coopérative Viimbaore/Naam a signé un contrat avec la mairie de Tangaye située dans la province du Yatenga. 79,75 tonnes de riz local et 19,35 tonnes de niébé ont été distribuées dans 16 écoles primaires publiques. Cette première expérience s'est bien passée et a encouragé la coopérative à la réitérer. L'année suivante, de nouvelles rencontres ont eu lieu dans la région du Nord, avec l'ensemble des maires. Trois d'entre eux ont voulu contractualiser avec Viimbaore/Naam pour l'approvisionnement en riz, en niébé et en huile de leurs cantines. Nous n'avons malheureusement pas pu répondre à cette demande car la mauvaise campagne agricole de 2021 a engendré un problème de disponibilité et de flambée des prix, surtout sur la filière niébé. La coopérative Viimbaore/Naam souhaite que le gouvernement prenne des mesures exceptionnelles pour protéger les initiatives locales. La plupart du temps, les marchés sont distribués par lots. Nous avons donc fait le choix de ne pas répondre au marché du niébé et de privilégier celui du riz.

Comment fonctionnent les cantines scolaires au Burkina Faso ?

Au Burkina Faso, trois acteurs interviennent dans l'alimentation scolaire. Il y a le ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation (Mena) qui est chargé de la gestion des écoles et des cantines scolaires. Depuis la décentralisation, la gestion des cantines a été transférée aux mairies. Elles reçoivent les fonds alloués à l'alimentation scolaire et contractualisent avec les OP et les commerçants par des appels d'offres pour l'approvisionnement des cantines. Les contrats signés sont annuels mais peuvent être reconduits en cas de bonne exécution. Les mairies et le Mena évaluent ensemble les besoins pour l'année scolaire. Le ministère de l'Économie et des finances intervient également puisque c'est à lui que revient le transfert du budget cantines vers les mairies.

Comment se déroule le processus de contractualisation avec les Mairies ?

La contractualisation peut se faire au niveau central de la coopérative ou au niveau des unions. Au niveau central, c'est l'équipe technique de Viimbaore/Naam qui est chargée de la contractualisation.

⁵ Viimbaore prête aux comités de gestion des villages des fonds qui leur permettent d'acheter le grain à redistribuer à la population.

⁶ L'Association aidons l'Afrique ensemble (AAE) et l'Association formation, développement et ruralité (AFDR).

Si cette contractualisation se fait à l'échelle des unions, l'équipe technique de la coopérative accompagne les unions dans l'exécution du marché. Elle les guide dans le suivi de la qualité des produits achetés et le traitement des contrats. Du côté des unions, la contractualisation se fait généralement sur une année scolaire⁷.

Les livraisons vers les cantines scolaires sont assurées par les groupements membres des unions. Ces dernières années, l'insécurité a fragilisé ce système et des stratégies ont dû être développées pour garantir la distribution. Les risques d'attaques obligent à fournir de petites quantités à chaque fois. Viimbaore/Naam soutient et encourage les producteurs à produire plus de sorte à ce que les enfants puissent manger ce qui est produit dans leurs villages. Ces soutiens prennent la forme de formations et d'appui-conseil, de dotations de semences ou de matériel de production.



Livraison de riz étuvé et de niébé © Viimbaore/Naam

Les GSA interviennent-elles dans l'approvisionnement des cantines ?

L'approvisionnement des populations est la priorité des GSA. La livraison aux cantines est possible mais elle ne peut se faire que lorsque les populations ont acheté ce dont elles ont besoin. Ce marché des cantines permet aux GSA en difficulté d'écouler leurs stocks.

⁷ Pour l'année scolaire 2022-2023, le budget alloué aux cantines scolaires permettait de couvrir 3 mois de cantines seulement.

Quelles sont vos recommandations pour renforcer les capacités de contractualisation des producteurs locaux ?

Il est primordial de renforcer les capacités de contrôle des normes de qualité et d'hygiène afin d'améliorer la qualité des produits livrés. Par ailleurs, les OP doivent s'unir et mettre en place des actions communes pour porter plus haut leur plaidoyer. Chez Viimbaore/Naam, nos actions nous ont déjà permis d'accéder à certains marchés. Elles se poursuivent et visent notamment à obtenir la mise en place des fonds de roulement pour les acteurs de l'offre. Actuellement, il faut attendre quatre à cinq mois pour être payé après l'exécution d'un contrat public. Cela exclut de fait, les acteurs dont les capacités financières ne sont pas solides. Enfin, les capacités d'anticipation des OP doivent être renforcées. Quand une OP sait qu'elle peut satisfaire la demande des cantines, elle ne doit pas attendre la publication de l'appel d'offres pour s'organiser. L'anticipation permettra d'honorer les marchés et de ne pas avoir de retard sur les livraisons et les paiements. Si les OP respectent leurs engagements, elles gagneront en crédibilité et créeront un climat de confiance.

Propos recueillis par Ilona Gordien en juillet 2022 et édités par Chikomborero Gonese (CFSI)

Pour creuser le sujet :

- Jacob Kiema, *Une région test pour ouvrir le marché des cantines*, 2021
- CFSI, *L'alimentation scolaire en Afrique de l'Ouest*, 2021
- Estelle Dandoy, *Organisations paysannes et marchés institutionnels*, 2020

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France) et de l'Agence française de développement. Jafowa participe au volet capitalisation du programme. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.



FONDATION
JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA
FONDATION DE FRANCE



JAFOWA

RÖPPA
Afrique Nourricière